

L'Inspectrice de l'Éducation nationale
En charge de l'accompagnement de l'enseignement
Pré élémentaire en Meurthe et Moselle

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation
nationale de Meurthe-et-Moselle

Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale
adjointe

Mmes, Ms. les Inspectrices et Inspecteurs de l'Éducation nationale

I.E.N. chargée de la mission
« Accompagnement de
l'enseignement
Pré élémentaire »

Nancy, le 23 septembre 2010

Affaire suivie par :
Hélène LECLERC

Téléphone
03.83.93.57 02

Fax
03.83.93.56.99

Mél.
helene.leclerc@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Notes d'information précédentes

Note N°1 :
Les observables
en classe maternelle

Note N°2 :
Livret de compétences
et livret scolaire

Note N°3 :
Outils de formation
Enseignants débutants

Note N°4 :
La rentrée échelonnée

Note d'information N °5

La sieste à l'école maternelle

L'enjeu de l'organisation de la sieste est double : satisfaire aux besoins de l'enfant d'une part, et d'autre part améliorer l'articulation entre ce repos nécessaire et les indispensables temps d'apprentissages de l'après midi dans les écoles maternelles.

Recommandations :

Dès le moment où l'admission a été faite à l'école, la fréquentation doit être régulière¹ ; Il faut donc prévoir la possibilité d'une sieste pour les enfants, jusqu'à l'âge de 4 ans pour la majorité d'entre eux.

L'accueil de l'après-midi

La sieste doit être la plus rapprochée possible du repas. L'accueil dans la cour en début d'après midi n'est pas recommandé car il est en contradiction avec la prise en compte de ce besoin de repos. Les enfants vont se coucher au fur et à mesure de leur arrivée à l'école.

La variabilité des besoins en fonction de l'âge et des enfants

Les besoins sont différents en fonction des enfants et des âges et évoluent pour un même enfant dans le courant de l'année.

La sieste, le repos et les activités calmes sont des moments organisés par l'équipe pédagogique.

- Les élèves de toute –petite et petite sections se couchent au fur et à mesure de leur arrivée ; ils font un cycle de sommeil complet ; ils se réveillent spontanément.

¹ Texte de référence : circulaire du 91-124 du 6 juin 1991 modifiée par les circulaires 92-216 du 20 juillet 1992,



2/2

- Les élèves de moyenne et grande sections bénéficient d'un moment de repos en début d'après-midi: activités calmes en classe (contes, audition musicale, berceuses, poésie...) ou une dizaine de minutes de repos en salle de jeux sur des nattes ; il peut même être envisagé une sieste en salle de repos pour des enfants qui en manifesteraient le besoin.
- Les besoins des enfants évoluant dans le courant de l'année, certains passent d'un temps de sieste à un temps de repos entre le début et la fin de l'année scolaire. Les modalités de la sieste ou du temps de repos ne pourront donc rester identiques du début à la fin de l'année de PS.
- De manière générale, il ne saurait y avoir d'obligation à garder couché un enfant qui ne s'endort pas au bout de 20 minutes.

L'encadrement

L'endormissement est d'autant plus facile que les enfants sont accompagnés par des personnes familières et sécurisantes : il est assuré par l'enseignant et l'ATSEM

La présence de plusieurs adultes, une vingtaine de minutes au moment des arrivées les plus fortes, est important pour aller d'un lit à l'autre, pour calmer et rassurer

Si malgré cet accompagnement, l'enfant ne s'endort pas au bout de 20 à 30 mn, on le fera lever pour regagner sa classe. Il n'a certainement pas besoin de dormir.

L'enseignant assure le temps d'endormissement, ensuite seule l'ATSEM reste pour surveiller la sieste sous la responsabilité de l'enseignant.

Celui-ci rejoint les ateliers avec les enfants qui ne se sont pas endormis.

Dans une classe de petits où tous les enfants dorment, il prend en charge un groupe d'enfants d'une autre classe dans le cadre des décroisements.

Les conditions dans lesquelles se déroule le lever sont à prévoir précisément, dans la mesure où il est nécessairement échelonné, laissant un temps individualisé pour l'habillage et le passage aux toilettes.

Les enfants qui ont fait une sieste complète peuvent ensuite suivre des activités en ateliers (activités qui ne demandent pas un apprentissage nouveau) et n'ont pas de temps de récréation (il est difficile de sortir dans la cour lorsque l'on est à peine réveillé et en plus, au froid !).

Il est important d'avoir une organisation concertée de l'organisation de ce temps de repos et des activités des différentes classes au sein de l'école.

Hélène Leclerc